













Procedure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2015/2104(INI)
Procédure terminée	
Rôle de l'Union européenne au sein des Nations unies - Comment mieux remplir les objectifs de l'Union en matière de politique étrangère	
Sujet	
6.10.01 Politique étrangère et diplomatique commune	
6.40.13 Relations dans le cadre/avec les organisations internationales: ONU, OSCE, OCDE, Conseil de l'Europe, BERD	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	 VÄYRYNEN Paavo	26/01/2015
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 DANJEAN Arnaud	
		 POST Soraya	
		 TANNOCK Timothy Charles Ayrton	
		 LOCHBIHLER Barbara	
		 CASTALDO Fabio Massimo	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	DEVE Développement	 ZÁBORSKÁ Anna	23/06/2015
	INTA Commerce international	 KELLER Ska	15/06/2015
	CONT Contrôle budgétaire	 CZARNECKI Ryszard	18/06/2015
CULT Culture et éducation	 MAURA BARANDIARÁN Fernando	19/05/2015	
AFCO Affaires constitutionnelles		06/07/2015	

Événements clés

21/05/2015	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/10/2015	Vote en commission		
21/10/2015	Dépôt du rapport de la commission	A8-0308/2015	Résumé
23/11/2015	Débat en plénière		
24/11/2015	Résultat du vote au parlement		
24/11/2015	Décision du Parlement	T8-0403/2015	Résumé
24/11/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2015/2104(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/8/03466

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission		PE560.600	14/07/2015	EP	
Amendements déposés en commission		PE567.731	22/09/2015	EP	
Avis de la commission	CULT	PE560.704	23/09/2015	EP	
Avis de la commission	CONT	PE560.757	24/09/2015	EP	
Avis de la commission	DEVE	PE564.990	24/09/2015	EP	
Avis de la commission	INTA	PE560.834	25/09/2015	EP	
Avis de la commission	AFCO	PE560.882	30/09/2015	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0308/2015	21/10/2015	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0403/2015	24/11/2015	EP	Résumé

Rôle de l'Union européenne au sein des Nations unies - Comment mieux remplir les objectifs de l'Union en matière de politique étrangère

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative de Paavo VÄYRYNEN (ADLE, FI) sur le rôle de l'Union européenne au sein des Nations unies. Comment mieux remplir les objectifs de l'Union en matière de politique étrangère.

Les députés considèrent que l'avenir de l'Union européenne est lié à la paix, à la sécurité, au développement et au respect des droits de l'homme dans le monde. Ils estiment que les problématiques auxquelles elle est confrontée doivent être résolues à l'échelle mondiale et que les problèmes de la planète appellent une intervention européenne.

Le système des Nations unies est la principale enceinte mondiale consacrée à l'amélioration de la gouvernance mondiale et constitue, à ce titre, le cadre le plus indiqué pour promouvoir les valeurs et les intérêts de l'Union. Les principes et objectifs de la politique extérieure de l'Union sont d'ailleurs consacrés à l'article 21 du traité sur l'Union européenne et sont étroitement liés à ceux des Nations unies.

Accroître l'influence de l'UE : les députés sont convaincus que pour mieux remplir ses objectifs en matière de politique étrangère, l'Union devrait s'efforcer de développer la gouvernance mondiale dans le cadre du système des Nations unies et d'accroître son influence ainsi que celle de ses États membres au sein de ce système. Ainsi l'Union devrait jouer, au sein de l'Assemblée générale des Nations unies, un rôle accru qui lui donne le poids et l'influence stratégiques nécessaires pour pouvoir mieux remplir ses obligations au niveau international.

Conseil de sécurité : le Conseil de sécurité devrait être réformé pour mieux refléter la nouvelle réalité géopolitique mondiale et pour répondre plus efficacement aux enjeux actuels et à venir en matière de sécurité. Les députés appellent à un débat à l'échelle européenne sur la réforme de ce dernier à la lumière de l'objectif à long terme de l'UE d'obtenir un siège au sein d'un Conseil de sécurité élargi.

Les pays qui disposent d'un droit de veto au sein du Conseil de sécurité sont encouragés à s'abstenir de l'exercer dans les cas de génocide et de crime contre l'humanité.

Renforcer la coordination et la coopération : outre la nécessaire réforme des Nations unies, les députés préconisent de coordonner plus efficacement les divers volets de toutes les politiques extérieures de l'Union, sur le plan bilatéral comme multilatéral, pour lui permettre de mieux remplir ses objectifs en matière de politique étrangère, notamment de promouvoir des valeurs fondamentales. L'Union devrait aussi mieux coordonner ses travaux dans le domaine de l'aide humanitaire, dans le cadre d'ECHO par exemple, avec les différentes agences des Nations unies, afin d'assurer une efficacité optimale avec des ressources limitées et d'éviter les chevauchements inutiles.

Gestion des crises : le rapport encourage les États membres de l'Union à apporter un soutien plus important aux opérations de consolidation et de maintien de la paix et invite l'Union à intensifier ses efforts de médiation dans la résolution de conflits. Les députés sont favorables au renforcement de la coopération opérationnelle entre l'Union et les Nations unies en matière de gestion de crise, notamment pour aboutir à une analyse commune et de planification des opérations de maintien de la paix et de la sécurité.

Prévenir les actes de barbarie et préserver l'état de droit : eu égard aux atrocités et aux violations des droits de l'homme récemment perpétrées par des groupes extrémistes et terroristes ainsi qu'aux violences sexuelles qui sont commises dans le cadre de conflits, le Conseil est invité à définir, conformément au principe de la «responsabilité de protéger», un ambitieux dispositif d'instruments et de moyens pour prévenir efficacement ces actes de barbarie et préserver l'état de droit et le droit humanitaire international. L'Union devrait apporter un soutien résolu à la Cour pénale internationale, notamment en veillant au renforcement et au développement des liens entre la CPI et les Nations unies.

Dimension économique, sociale et environnementale : les députés estiment que le système des Nations unies doit être sensiblement renforcé sur le plan économique, social et environnemental ainsi qu'en matière de développement, grâce à l'adoption par les organes des Nations unies d'une démarche plus politique, à une meilleure coopération entre ceux-ci, et à une utilisation plus efficace et transparente des ressources disponibles.

Les institutions et les États membres de l'Union devraient envisager la possibilité d'assumer un rôle plus important au sein du Conseil économique et social en veillant à ce qu'il évolue pour devenir un Conseil du développement durable. Les députés saluent la création du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, qui devrait jouer un rôle moteur sur le plan politique et prodiguer conseils et recommandations en matière de stratégie de développement en lien avec les trois piliers (social, économique et environnemental) du développement durable.

De plus, l'Union et les Nations unies devraient intensifier leurs efforts conjoints pour parvenir à un accord ambitieux juridiquement contraignant lors de la conférence des Nations unies sur le changement climatique qui se tiendra à Paris en 2015.

Crises humanitaires : les députés estiment que les défis soulevés par les crises humanitaires récurrentes qui touchent les réfugiés et les migrants devraient être gérés de manière globale, dans un esprit de solidarité au sein de l'Union et en étroite coopération avec les Nations unies et ses agences.

Cycle de Doha : les députés appellent à conclure le cycle de Doha pour le développement dans le cadre de l'OMC, et sont persuadés que l'ONU pourrait utiliser sa position particulière afin de veiller au succès de ces négociations pour les pays en développement. L'ONU pourrait œuvrer aux côtés de l'OMC et prodiguer conseils et orientations aux pays en développement pour promouvoir une stratégie en matière de commerce et d'investissement, démarche dans laquelle l'Union européenne assumerait un rôle clé.

Enfin, les députés sont d'avis que le Parlement doit être en mesure de répondre aux enjeux qui se posent au niveau mondial de manière approfondie et globale, à l'instar de la Commission, et d'organiser son activité en conséquence. Ils encouragent toutes les commissions du Parlement dont le domaine de compétence englobe des politiques ayant une dimension extérieure ou mondiale à communiquer leur avis sur la partie pertinente du rapport de la Haute Représentante (VP/HR) à la commission des affaires extérieures, compétente au fond pour ce rapport.

Rôle de l'Union européenne au sein des Nations unies - Comment mieux remplir les objectifs de l'Union en matière de politique étrangère

Le Parlement européen a adopté par 488 voix pour, 137 contre et 42 abstentions, une résolution sur le rôle de l'Union européenne au sein des Nations unies - Comment mieux remplir les objectifs de l'Union en matière de politique étrangère.

Les députés ont rappelé que l'Union et ses États membres partageaient les valeurs et les principes de la charte des Nations unies, conformément à l'article 21, paragraphe 1, du traité UE, et qu'ils s'efforçaient de promouvoir ces principes ainsi que les objectifs des Nations unies dans le cadre de l'action extérieure de l'Union.

Alors que les conditions de sécurité dans l'Union sont de plus en plus instables et fragiles, le Parlement est davis que l'Union a besoin de partenaires à l'échelon mondial pour atteindre ses objectifs en matière de politique étrangère, notamment dans le domaine de la paix et de la sécurité, du terrorisme, de la criminalité organisée, des conflits régionaux, de la déliquescence d'États et de la prolifération des armes de destruction massive.

Le système des Nations unies est la principale enceinte mondiale consacrée à l'amélioration de la gouvernance mondiale et constitue, à ce titre, le cadre le plus indiqué pour promouvoir les valeurs et les intérêts de l'Union.

Accroître l'influence de l'UE : les députés sont convaincus que pour mieux remplir ses objectifs en matière de politique étrangère, l'Union devrait s'efforcer de développer la gouvernance mondiale dans le cadre du système des Nations unies et d'accroître son influence ainsi que celle de ses États membres au sein de ce système. Ainsi l'Union devrait jouer, au sein de l'Assemblée générale des Nations unies, un rôle accru qui lui donne le poids et l'influence stratégiques nécessaires pour pouvoir mieux remplir ses obligations au niveau international.

Conseil de sécurité : le Conseil de sécurité devrait être réformé pour mieux refléter la nouvelle réalité géopolitique mondiale et pour répondre plus efficacement aux enjeux actuels et à venir en matière de sécurité. Les députés ont appelé à un débat à l'échelle européenne sur la réforme de ce dernier à la lumière de l'objectif à long terme de l'UE d'obtenir un siège au sein d'un Conseil de sécurité élargi. Ils ont demandé à la Haute Représentante (VP/HR) de dégager un consensus au niveau de l'Union sur les questions relevant de la compétence du Conseil de sécurité et d'améliorer les mécanismes de coopération visant à garantir que les États membres de l'Union siégeant au Conseil de sécurité y défendent les positions communes de l'Union.

Les pays qui disposent d'un droit de veto au sein du Conseil de sécurité ont été encouragés à s'abstenir de l'exercer dans les cas de génocide et de crime contre l'humanité.

Renforcer la coordination et la coopération : outre la nécessaire réforme des Nations unies, le Parlement a préconisé de coordonner plus efficacement les divers volets de toutes les politiques extérieures de l'Union, sur le plan bilatéral comme multilatéral, pour lui permettre de mieux remplir ses objectifs en matière de politique étrangère, notamment de promouvoir des valeurs fondamentales. L'Union devrait aussi mieux coordonner ses travaux dans le domaine de l'aide humanitaire, dans le cadre d'ECHO par exemple, avec les différentes agences des Nations unies, afin d'assurer une efficacité optimale avec des ressources limitées et d'éviter les chevauchements inutiles.

Gestion des crises : le Parlement a préconisé d'améliorer les dispositifs de prévention et d'alerte rapide, de renforcer les capacités de médiation des Nations unies, et de fonder les missions de consolidation et de maintien de la paix sur des mandats cohérents et réalistes comprenant un volet sur les droits de l'homme ainsi que des stratégies de sortie claires. Il a encouragé les États membres de l'Union à apporter un soutien plus important aux opérations de consolidation et de maintien de la paix et invité l'Union à intensifier ses efforts de médiation dans la résolution de conflits. L'importance de la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits a été soulignée.

Les députés se sont prononcés en faveur du renforcement de la coopération opérationnelle entre l'Union et les Nations unies en matière de gestion de crise, notamment pour aboutir à une analyse commune et de planification des opérations de maintien de la paix et de la sécurité.

Prévenir les actes de barbarie et préserver l'état de droit : eu égard aux atrocités et aux violations des droits de l'homme récemment perpétrées par des groupes extrémistes et terroristes ainsi qu'aux violences sexuelles qui sont commises dans le cadre de conflits, le Conseil a été invité à définir, conformément au principe de la « responsabilité de protéger », un ambitieux dispositif d'instruments et de moyens pour prévenir ces actes de barbarie et préserver l'état de droit et le droit humanitaire international. Les États membres des Nations unies devraient lutter contre la traite des êtres humains et mettre un frein au recrutement et au financement de groupes terroristes. L'Union devrait également apporter un soutien résolu à la Cour pénale internationale, notamment en veillant au renforcement et au développement des liens entre la CPI et les Nations unies. Elle devrait par ailleurs continuer de promouvoir le moratoire sur la peine de mort.

Dimension économique, sociale et environnementale : les députés ont demandé que le système des Nations unies soit sensiblement renforcé sur le plan économique, social et environnemental ainsi qu'en matière de développement, grâce à l'adoption par les organes des Nations unies d'une démarche plus politique, à une meilleure coopération entre ceux-ci, et à une utilisation plus efficace et transparente des ressources disponibles.

Les institutions et les États membres de l'Union devraient envisager la possibilité d'assumer un rôle plus important au sein du Conseil économique et social en veillant à ce qu'il évolue pour devenir un Conseil du développement durable.

De plus, l'Union et les Nations unies devraient intensifier leurs efforts conjoints pour parvenir à un accord ambitieux juridiquement contraignant lors de la conférence des Nations unies sur le changement climatique qui se tiendra à Paris en 2015.

Crises humanitaires : les députés estiment que les défis soulevés par les crises humanitaires récurrentes qui touchent les réfugiés et les migrants devraient être gérés de manière globale, dans un esprit de solidarité au sein de l'Union et en étroite coopération avec les Nations unies et ses agences. Eu égard aux crises humanitaires récurrentes qui touchent les réfugiés et les migrants, ainsi qu'au fait que le développement durable des pays d'origine pourrait, en dernière analyse, résoudre ces crises, les députés ont préconisé de coordonner les travaux de toutes les agences concernées.

Cycle de Doha : les députés ont appelé à conclure le cycle de Doha pour le développement dans le cadre de l'OMC. Dans cette perspective, l'ONU pourrait œuvrer aux côtés de l'OMC et prodiguer conseils et orientations aux pays en développement pour promouvoir une stratégie en matière de commerce et d'investissement, démarche dans laquelle l'Union européenne assumerait un rôle clé.

Enfin, les députés sont d'avis que le Parlement doit être en mesure de répondre aux enjeux qui se posent au niveau mondial de manière approfondie et globale, à l'instar de la Commission, et d'organiser son activité en conséquence. Ils ont encouragé toutes les commissions du Parlement dont le domaine de compétence englobe des politiques ayant une dimension extérieure ou mondiale à communiquer leur avis sur la partie pertinente du rapport de la Haute Représentante (VP/HR) à la commission des affaires extérieures, compétente au fond pour ce rapport.